

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 7 (1869)  
**Heft:** 22

**Artikel:** Lausanne, le 29 mai 1869  
**Autor:** S.C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-180406>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**Lausanne, le 29 mai 1869.**

La grève, ce terrible fléau de notre époque, a fait une apparition à Lausanne. Nous disons apparition, parce que, à l'heure où nous écrivons, la grève est sur le point de se terminer.

Nous ne croyons pas nécessaire de rappeler quelques funestes conséquences une grève entraîne avec elle ; pour le patron, ce sont des intérêts compromis et d'autant plus fortement compromis que l'ouvrier choisit toujours le moment où le patron a les engagements les plus sérieux pour lui chercher des misères ; pour l'ouvrier, c'est la ruine des petites économies, si elles existent ; le gêne, la faim, qui viennent s'asseoir au foyer domestique pour un temps plus ou moins long. Les gens à courte vue nous disent que l'ouvrier n'a pas de privation à subir pendant la grève, puisqu'il reçoit des secours de Genève, de Londres, etc. Entendons-nous ! Les ouvriers ont trop de dignité pour recevoir l'aumône de leurs frères d'autres pays ; donc, l'argent qu'ils reçoivent est de l'argent prêté, qu'ils sont morallement obligés de rembourser et cela à une échéance, qu'il ne leur appartient pas de fixer. Quand l'autorité exécutive de l'*Internationale* aura décrété la grève à Zurich, à Munich ou à Madrid, nos ouvriers lausannois devront bien retrouver dans leurs goussets les pièces blanches qu'ils ont reçues pendant la grève du mois de mai, ce qui n'est que juste. Ils n'auront rien gagné à faire grève.

Si nous abordons cette question de la grève lausannoise, ce n'est donc pas pour rester dans des généralités que tout le monde connaît, mais pour préciser quelques-uns des faits qui se sont produits dans la manifestation ouvrière, à laquelle nous venons d'assister.

Il est de notoriété publique qu'au moment où les ouvriers en bâtiment ont adressé leurs premières demandes aux patrons, ils n'étaient pas encore organisés en sections de l'*Internationale*. Si, à ce moment, MM. les patrons avaient daigné répondre à leurs ouvriers, ils auraient évité une grève soutenue, alimentée par l'étranger, fomentée par les orateurs venus de Genève et d'ailleurs pour chauffer ces ouvriers qui, il y a trois semaines, ne demandaient pas mieux qu'un arrangement amiable.

Nous nous devons des égards réciproques et une demande des ouvriers, présentée d'une manière con-

venable, fut-elle parfaitement inadmissible, demandait autre chose que le silence des patrons. Nous ne sommes point à même de juger l'importance des réclamations des ouvriers ; on nous a dit que le point qui leur tenait le plus à cœur était le paiement à l'heure, au lieu du paiement par quart de journée. S'il en est ainsi, il nous paraît équitable, que le travail de tous soit rémunéré et nous ne comprenons pas pourquoi un quart, commencé à cinq heures du matin et arrêté par la pluie à sept heures serait entièrement perdu pour le travailleur. Nous croyons qu'il y a eu d'autres prétentions auxquelles les patrons ne pouvaient satisfaire sans compromettre les engagements qu'ils avaient conclus avec leurs clients. Quoiqu'il en soit, une conférence mixte, qui aurait eu lieu il y a trois semaines, aurait, croyons-nous, évité bien du bruit et coupé à sa racine un conflit susceptible de graves complications.

La grève une fois proclamée, l'Autorité a pris immédiatement les mesures propres à assurer la tranquillité publique et la parfaite liberté des transactions. Nous croyons qu'elle a bien fait. MM. les ouvriers ont cru devoir protester contre ces mesures, les regardant comme une injure à leur dignité et à leur volonté de ne se livrer à aucune violence. Franchement, MM. du Comité central, pouvez-vous bien sérieusement signer une pareille protestation ? Evidemment non ! et c'est pour cela que vous ne la signez pas ; vous êtes une puissance occulte et c'est ce mystère qui vous environne, qui éloigne de vous bien des sympathies. Remarquez-le bien, vous n'êtes pas les représentants d'un petit mouvement local, vous représentez à Lausanne la *Société internationale des travailleurs*, et comme tels vous endossez nécessairement la solidarité des actes commis par la société dont vous faites partie. Or, pendant qu'à Lausanne vous protestez de vos bonnes intentions, vos frères de Genève se livrent à des actes que vous devez désavouer ; il y a quelques jours en Belgique, vos frères voulaient arracher à leur travail quelques hommes de qui dépendait l'existence d'un grand nombre d'ouvriers qui se trouvaient dans les mines. Et sans aller si loin, à Lausanne, il y a quatre ans, quand les mœurs grévistes n'étaient pas connues comme elles le sont aujourd'hui, nos ouvriers ne se sont pas fait faute de se livrer à des actes de violence sur ceux de leurs camarades qui voulaient travailler. Vous avouerez donc que si la population

croit à la possibilité d'actes de violence, elle a des raisons d'y croire; vous pouvez avoir eu, cette fois, d'excellentes intentions, mais vous devez remercier l'Autorité de vous avoir aidé à les réaliser.

S. C.

#### Colonie agricole de Serix.

La vente qui vient d'avoir lieu à Lausanne, en faveur de cette institution, nous engage à rappeler en quelques mots son origine et son but.

La colonie agricole de Serix reçoit des jeunes gens d'un caractère mauvais ou même vicieux, afin de les ramener au bien sous l'influence d'une bonne direction et d'une éducation chrétienne. L'idée de sa fondation a été émise pour la première fois dans la réunion de la Société d'utilité publique de la Suisse romande, le 23 avril 1862. Le projet fut adopté le 18 décembre de la même année, et une société se constitua pour le réaliser. Un appel fut adressé au public au commencement de 1863 et, à la fin de l'année, le comité pouvait disposer d'une somme de 70,788 fr., dont 24,800 fr. en délégations hypothécaires. Ces délégations, de 200 fr. chacune, ont droit d'hypothèque sur les immeubles de la Société; elles ne rapportent pas d'intérêt pendant les dix premières années.

Le domaine de Serix, près Oron, fut acheté à la fin de 1863, et le directeur s'y installa aussitôt avec sa famille et 4 élèves. Le nombre des élèves s'élevait à 12 à la fin de 1864, à 31 à la fin de 1865 et à 41 à la fin de 1866. Ce nombre ne peut être dépassé avant que de nouvelles ressources permettent l'agrandissement de la colonie. Celle-ci a été reconnue comme personne morale par décret du Grand Conseil du 25 janvier 1864.

Les élèves appartiennent aux cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Vaud; ils sont divisés en trois groupes ou familles, placés chacun sous la surveillance d'un chef. Il y a en outre un régent pour les trois divisions. L'enseignement est celui des écoles primaires. Les élèves sont en outre exercés aux travaux agricoles, ainsi qu'aux travaux d'ateliers qui se rattachent à l'agriculture, ce qui leur permet de quitter l'établissement avec une instruction professionnelle qui leur facilite le choix et l'apprentissage d'une profession.

La discipline est toute paternelle et cordiale et les élèves en reçoivent la plus salutaire influence; l'assemblée générale des sociétaires, qui se réunit chaque année à Serix, peut constater combien les jeunes gens paraissent heureux dans le milieu qui les entoure. Ces assemblées générales, auxquelles le public est invité, sont de véritables fêtes pour l'établissement et pour la contrée.

La colonie agricole de Serix a beaucoup de traits de ressemblance avec l'asile rural vaudois d'Echichens, dont nous parlerons une autre fois; cependant ce dernier a essentiellement pour but de recevoir des orphelins pauvres et abandonnés, tandis que Serix appelle plutôt des jeunes gens d'un caractère difficile. Quelques élèves sont déjà sortis de la

colonie et sont entrés en apprentissage où ils donnent de bonnes espérances pour l'avenir.

#### Causeuse.

Chacun a ses petits déboires sur notre pauvre terre. Le gouvernement français a maille à partir avec l'opposition qui vient de triompher dans les élections de Paris; le nôtre a dû s'occuper, bon gré mal gré, assez activement des maçons.

On dit que la Liberté fera le tour du monde et tout le fait présumer: ici elle se met en route avec les Bancel, les Favre, les Rochefort, etc.; là, avec les maçons, les tailleurs de pierre; plus loin avec les charpentiers, les menuisiers, et bientôt son immense cortège réunira l'universalité du peuple travailleur.

Cette déesse, vêtue d'une veste de futaine, d'un grossier pochard, du tablier de travail, et portant la truelle et le marteau, a passé dans notre ville. Mais comme dans sa course rapide elle prend parfois des allures assez cavalières, l'autorité s'est permis de lui dire à l'oreille: « tout doux, ma belle, n'allez pas si vite, vous pourriez vous tromper de chemin. »

Il y a, au nord de la Grenette, une maison récemment bâtie appelée le *Cercle ouvrier*, véritable ruche où se discutent plus ou moins chaudement les intérêts des gens de métiers. Depuis quelques semaines, la ruche a été très animée; on en voyait les hôtes entrer, sortir, se former en groupes, puis se disperser en ville, pour reparaître ensuite plus nombreux, plus unis au cercle savoyard, situé en plein air sur la place du Pont, où, comme au premier local, des centaines de brûle-gueule laissaient échapper en colonnes capricieuses la fumée odorante du caporal payernois.

Eh bien! que se passait-il donc au milieu de ces hommes à rude écorce? Quelque chose d'assez curieux. Ils ont réfléchi sur leur sort; ils se sont examinés plus attentivement; ils ont vu leurs mains calleuses et déformées; ils ont senti cette fatigue journalière qui, le soir, n'a pas même un lit passable pour se soulager; ils se sont aperçus, — chose étonnante, — que, sauf le costume, ils étaient presque semblables et de même espèce que tous ces messieurs qui circulent, légers et contents, sur les trottoirs et les promenades; ils ont pu se convaincre que quand midi sonne, l'estomac de l'ouvrier éprouve des sensations exactement semblables à celles qu'éprouve l'estomac du patron, et ils en sont arrivés à cette conclusion toute naturelle que chacun devait avoir sa petite part au banquet de la vie.

Voilà pourquoi nous avons vu ces jours-ci tant de maçons endimanchés, tant d'ouvriers fumant leur pipe sur les places publiques, ou penchés sur les parapets du Grand-Pont. Mais l'oisiveté ne convient guère aux enfants de la Savoie, et bientôt plusieurs centaines d'entre eux allèrent, sous d'autres cieux, manger la miche traditionnelle. Sur ces entrefaites, le bataillon 112, à l'attitude martiale et